



Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 mai 2021

**N°79/05/2021 : REGIE DU MARCHÉ GARE - DESIGNATION D'UN DIRECTEUR DU
CONSEIL D'EXPLOITATION ET FIXATION DE LA REMUNERATION DU DIRECTEUR**

L'an deux mille vingt et un; le lundi 17 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 mai 2021.

Présents : 41

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Anne-Marie GRIMAL, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Andréa CARO, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL, Valérie CAURO

Pouvoirs : 8

Mesdames, Messieurs Clarisse HEULLAND à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Jean Martial DEJEAN, Nadine BON à Danielle AMOUROUX, Sophie LARAN à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Khalid LAABID, Michel CAPPELLETTI à Arnaud HILION, Olivier FOURNET à Laetitia DESGUERS, Stéphane GONZALEZ à Lucie FOURNEL

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°266/12/2016 du 22 décembre 2016, le conseil municipal a créé une régie à simple autonomie financière pour le marché gare et a adopté ses statuts.

Cette régie est administrée par un conseil d'exploitation et un directeur, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal.

Les 4 membres du Conseil d'Exploitation ont été désignés par le Conseil Municipal, par délibération n°77/07/2020 du 5 juillet 2020.

Le Directeur de la régie de ce service public industriel et commercial est nommé par le conseil municipal sur proposition du Maire.

La rémunération du Directeur est fixée par le conseil municipal sur proposition du Président, après avis du conseil d'exploitation. Le président propose une rémunération de 0 €.

Le conseil d'exploitation réuni le 16/04/2021 a émis un avis favorable à cette proposition.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- désigner Monsieur Vincent RICHARD, comme Directeur de la régie du Marché Gare,
- fixer la rémunération du Directeur à 0 €, suivant l'avis du conseil d'exploitation.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **26 MAI 2021**

De sa publication et/ou affichage le : **26 MAI 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 mai 2021

Maire,
Axel de LABRIOLLE

